

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2022 à 18H30

N°DCM2022.07.06/24

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION

Rapporteur : M. Pierrick DUCIMETIERE

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Nadège CHATEL, Catherine COLLOMB, Jean-Michel REBET, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Théo LOMBARD (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à Zekai YAVUZES) Yves MINO (Procuration à Jehanne DE GRASSET)

Absents : Néant

Conseillers votants : Trente-Trois

Objet : Acquisition parcelle cadastrée section AN 673 – Impasse du Rail (Copropriété du Jardin des Fleurs)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par arrêté n°2018-612 en date du 6 août 2018, il a délivré un permis de construire à la société C&V HABITAT pour l'édification 5 maisons individuelles, sur les parcelles cadastrées section AN 41, AN 42, sises Impasse du Rail.

Suite aux relevés de géomètres établis sur site un alignement a été défini par la commune nécessitant la rétrocession à son profit de 55 m² issue de la parcelle AN41, nouvellement cadastrée AN 673.

Par délibération en date du 24 octobre 2018, le conseil municipal avait déjà approuvé cette acquisition mais l'acte n'a pas été formalisé. La parcelle AN 673 a été cédée à la copropriété du Jardin des Fleurs par C C&V HABITAT. Il y a donc lieu de délibérer à nouveau.

Suite aux pourparlers avec la société C&V HABITAT puis avec la copropriété du Jardin des Fleurs ces derniers ont acceptés de céder gratuitement à la ville ces 55 m² d'une valeur vénale estimée à 1€.

Cette acquisition d'une valeur de moins de 180 000,00 euros n'entre pas dans le cadre des consultations de France Domaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1, disposant que les personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier.

Vu le plan de division établi par le cabinet de géomètres-experts CARRIER en date du 22/05/2018,

Vu la délibération n°DCM2018.10.24/06 en date du 24 octobre 2018,

Considérant l'intérêt pour la commune de se porter acquéreur de la parcelle susvisée nécessaire à l'alignement de l'Impasse du Rail,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** l'acquisition gratuite susvisée de la parcelle cadastrée section AN673 pour une contenance totale de 55m² appartenant à la copropriété du Jardin des Fleurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents y afférents,

- **DIT** que tous les frais inhérents à la concrétisation de ce dossier (Géomètre, notaire...) sont à la charge exclusive de la commune de LA ROCHE SUR FORON,
- **DESIGNE** l'office notarial de Maître Frédéric VITTOZ, Notaire à REIGNIER-ESERY, pour rédiger l'acte authentique,
- **ABROGE** la délibération n°DCM2018.10.24/06 en date du 24 octobre 2018.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 8 juillet 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 6 juillet 2022

Le Secrétaire de séance
Laurence POTIER GABRION

A large, stylized handwritten signature in blue ink, belonging to Laurence Potier Gabrion, the Secretary of the meeting.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

